



Communiqué de presse

Jeudi 18 janvier 2018

Stimuler le dynamisme des banques privées par une réglementation différenciée et un agenda de réformes

A l'occasion de leur 4^{ème} rencontre annuelle commune avec la presse à Berne, l'Association de Banques Privées Suisses (ABPS) et l'Association de Banques Suisses de Gestion (ABG) ont présenté aujourd'hui les priorités des banques suisses actives dans la gestion de fortune afin de garantir leur avenir dans un contexte toujours plus exigeant. En particulier, la mise en œuvre d'une réglementation différenciée et l'accès au marché permettraient de doper la compétitivité et le dynamisme des banques privées suisses. Les présidents des deux associations, Yves Mirabaud et Boris Collardi ont tour à tour esquissé quelques pistes pour le futur.

Des banques privées compétitives grâce à une réglementation différenciée

Evoquant le durcissement constant de la réglementation bancaire et financière depuis la crise de 2008, Yves Mirabaud, président de l'ABPS, a attiré l'attention sur le poids que cette évolution fait peser sur les petites et moyennes banques, dont les coûts réglementaires ont plus que doublé en dix ans. Ainsi ressentent-elles durement l'application accrue de standards internationaux prévus à l'origine pour les banques systémiques.

Saluant avec gratitude la volonté affichée de la FINMA de desserrer l'étau pour les plus petites d'entre elles, le président de l'ABPS a demandé que le principe de proportionnalité défendu par l'autorité de surveillance financière suisse, soit appliqué de manière plus conséquente, et cela afin de favoriser la diversité du secteur bancaire. En effet, la FINMA définit les catégories de surveillance selon des critères purement quantitatifs, comme le total du bilan ou les actifs sous gestion. En revanche, elle renonce trop souvent à procéder à une mise en œuvre différenciée selon les modèles d'affaires des banques et les risques réels qu'elles représentent. Cela permettrait pourtant aux banques de catégorie 3, qui présentent peu de risques, de bénéficier de certains allégements.

En considération des efforts des banques en la matière, Yves Mirabaud a exprimé son souhait de voir cesser les injustes critiques auxquelles elles sont soumises et les attaques contre leurs clients qui utilisent des constructions juridiques, par ailleurs tout à fait légales. Selon lui, il faut cesser de confondre légalité et moralité. « *La reconnaissance que tout ce qui est légal n'est pas forcément moral ne doit pas mener à qualifier de criminelle toute attitude qui ne serait pas jugée éthique* », a-t-il précisé. Il plaide bien plutôt pour des conditions cadre permettant aux banques de se développer en Suisse. D'autant que l'ensemble de l'économie est concernée. Car avec la création d'emplois à l'étranger par les banques affiliées à l'ABPS, ce sont 250 millions de francs de salaires qui échappent à l'économie suisse et 100 millions au fisc.

« C'est pourquoi, il convient de veiller à ce qu'une réelle différenciation s'établisse entre les banques d'importance systémique et les autres afin de garantir la diversité, l'équité et la compétitivité de notre place financière », conclut Yves Mirabaud.

Un agenda de réformes pour un secteur d'exportation

Boris Collardi, président de l'ABG, a renchéri en soulignant l'importance de la gestion de fortune privée relativement à l'ensemble de la place financière suisse qui génère plus de 50% de tous les revenus du secteur bancaire national, ce qui en fait le pilier central de notre place financière. *« Il importe de positionner encore plus clairement en Suisse le private banking comme une industrie-clé d'exportation de notre pays »*, a-t-il précisé, en rappelant que la Suisse domine le marché mondial et gère 25% de la fortune transfrontalière globale, d'un montant de 10 000 milliards de dollars. Toutefois, il a averti : cette domination n'est pas gravée dans le marbre, et certaines places financières concurrentes croissent plus rapidement, en Asie notamment.

Dans ce contexte, Boris Collardi a plaidé pour un agenda de réformes qui tienne compte du caractère d'exportation du private banking. En particulier en ce qui concerne l'accès aux marchés de l'UE et des régions en forte croissance. Afin d'atteindre cet objectif, trois voies sont à suivre : signer des accords bilatéraux avec les plus importants pays de l'UE, s'assurer que nos réglementations équivalentes aux lignes directrices européennes soient enfin reconnues comme telles par l'UE et avancer sérieusement dans l'examen d'un accord sur les services financiers. *« Sur la question des équivalences, l'UE doit maintenant prouver qu'elle est un partenaire fiable et les négociations sur le Brexit ne peuvent plus constituer une excuse pour temporiser artificiellement »*, a souligné le président de l'ABG.

Et enfin, Boris Collardi a mis en exergue les autres éléments de réforme indispensables pour garantir durablement la compétitivité du secteur de la gestion privée en Suisse: le rôle que doit reprendre le Swiss Finance Institute pour garantir une formation de très haut niveau pour les collaborateurs des banques, l'importance de supprimer le Swiss finish et de garantir le « level playing field » au niveau des standards internationaux tels que l'échange automatique d'information, la promotion active de la place financière suisse conjointement par les autorités et la branche afin d'en soigner la bonne image, la nécessité pour les acteurs de la branche de mieux collaborer entre eux, que ce soit dans le dialogue avec les gestionnaires de fortune indépendants, par l'utilisation plus systématique des potentiels offert par la digitalisation ou en industrialisant davantage le secteur grâce à des collaborations renforcées dans des domaines non concurrentiels, telles que le favorise désormais la nouvelle stratégie du SIX Group.

Pour plus d'informations:

Jan Langlo, directeur de l'ABPS, langlo@abps.ch

Pascal Gentinetta, directeur exécutif de l'ABG, pascal.gentinetta@juliusbaer.com